

Appel à manifestation d'intérêt (A.M.I) 2017 **« cohésion sociale et prévention de la délinquance »**

INTERVENANT SOCIAL EN GENDARMERIE

L'amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers passe par une approche et une prise en charge globale des problématiques auxquelles ces habitants se trouvent confrontés.

Cela repose sur le principe du partenariat généralisé, car le cloisonnement des métiers et des compétences génère souvent préjugés, incompréhension et, en définitive, défaut de cohérence dans l'action des services.

Fruit d'un diagnostic partagé entre les services de l'État, de la Collectivité territoriale, et de la gendarmerie, c'est dans cet état d'esprit que la politique de la ville s'engage dans la création d'un poste d'intervenant social en gendarmerie.

Installer un intervenant social en gendarmerie, c'est prendre en charge l'environnement social de la personne pendant que les forces de sécurité se consacrent pleinement à l'exercice de leur métier.

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à repérer une structure porteuse, sous forme associative, à toute fin de recruter un intervenant social à temps plein, qui exercera ses fonctions pour partie au sein de la brigade de gendarmerie de Saint Martin.

1/ missions

Les principales missions de l'intervenant social, adaptées à la situation locale, sont les suivantes :

- 1.1 évaluer la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de l'activité policière ;
- 1.2 réaliser l'intervention de proximité, dans l'urgence si nécessaire : actes éducatifs ou de médiation sociale, assistance technique, actions de soutien, d'information et d'orientation ;
- 1.3 faciliter l'accès de la personne aux services sociaux et de droit commun concernés.

2/ les bénéficiaires

Toute personne majeure ou mineure, victime ou mise en cause, concernée par une affaire présentant un volet social (violences conjugales et familiales, situation de détresse et de vulnérabilité...), dont les services de gendarmerie ont été saisis ou sont susceptibles de l'être.

3/ financement

Ce poste fera l'objet d'un co-financement, annuel et à titre expérimental, de l'État et de la Collectivité territoriale d'outre-mer de Saint Martin, au titre de la politique de la ville.

Ce financement sera organisé dans le cadre d'une convention entre les co-financeurs, la gendarmerie et la structure porteuse.

4/ modalités de candidature

La future structure porteuse devra faire acte de candidature avant le 13 février 2017 auprès de Mme la préfète de Saint Barthélemy et Saint Martin et Mme la présidente de la Collectivité territoriale d'outre-mer de Saint Martin en précisant :

- l'opportunité de sa candidature au regard de son expérience dans le champ social et/ou la prévention de la délinquance ;
- sa capacité et son expérience en gestion de ressources humaines ;
- ses capacités d'accueil, logistique, et de mise en œuvre de partenariat et de travail en réseau.